

Mise en place de l'Amortisseur électricité sur votre facture

FLX06100277201751-07RSD001

GIMBRE
2 RTE DE JEAN REDON
33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC

BORDEAUX, le 02/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

En nous transmettant une attestation d'éligibilité dans le cadre des mesures gouvernementales, vous vous êtes déclaré éligible à l'**amortisseur électricité**. Ce dispositif est par conséquent appliqué aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur que vous nous avez adressée.

L'amortisseur électricité prend la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kWh¹**. La facture ci-jointe est la première de vos factures incluant l'effet de l'amortisseur électricité. Cette diminution de prix s'appliquera sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Comment est calculé l'effet de l'amortisseur électricité ?

L'amortisseur électricité consiste en une diminution de prix dont le montant dépend du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à ce dispositif. Ce prix moyen est défini comme la part variable énergie, c'est-à-dire le prix hors abonnement, hors coût d'acheminement (dit « TURPE »), et hors taxes de votre contrat. Cette notion de "prix moyen 2023" s'entend dans la suite de ce courrier de la manière définie ci-avant.

Afin de vous faire bénéficier de l'amortisseur électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023²** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Une régularisation aura lieu au plus tard au début de l'année 2024 sur la base de vos consommations réelles d'électricité au titre de l'année 2023 qui permettront de déterminer le **prix moyen 2023 réel** pour les sites concernés fournis au titre de votre contrat.

A quelle diminution de prix avez-vous droit ?

Si le prix moyen 2023 de votre contrat de fourniture d'électricité est supérieur à 18 centimes d'euro par kWh, alors la diminution de prix est égale à 50% de l'écart entre le prix moyen 2023 de votre contrat (tel que défini précédemment) et 18 centimes d'euro par kWh. Cette diminution de prix est plafonnée à 16 centimes d'euro par kWh.

Pour information, si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), la diminution de prix sera différente pour chaque poste horosaisonnier.

Il est à noter que conformément à l'article 3 - III du décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022 modifié, le bénéfice annuel cumulé en



2023 du dispositif de l'amortisseur électricité ne peut excéder deux millions d'euros (hors collectivités territoriales et leurs groupements).

Cas spécifique des Très Petites Entreprises (TPE) et assimilés : si, dans votre attestation d'éligibilité à l'amortisseur électricité, vous avez demandé l'application des conditions spécifiques aux TPE et assimilés, et uniquement si votre contrat a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le présent dispositif conduit à un prix moyen, pour chaque site concerné, plafonné à **23 centimes d'euro par kWh maximum** pour tous les mois de l'année 2023. Pour rappel, ce prix moyen est entendu hors abonnement, hors coût d'acheminement (TURPE), et hors taxes³.

Exemples (à visée purement informative) :

- Exemple 1 : vous êtes une "TPE" (ou assimilable à une TPE) et votre prix moyen 2023 est égal à 26 c€/kWh ; vous bénéficiez d'une diminution de prix égale à $50\% \times (26 - 18) = 4$ c€/kWh.

Votre prix moyen 2023, après diminution de prix, est égal à 22 c€/kWh (prix moyen annuel du kWh hors taxes, hors TURPE et hors abonnement) pour tous les mois de l'année 2023.

- Exemple 2 : vous êtes une "TPE" (ou assimilable à une TPE), votre contrat a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 et votre prix moyen 2023 est égal à 40 c€/kWh.

Vous bénéficiez du plafonnement de prix, conduisant à un prix moyen 2023 égal à 23 c€/kWh (prix moyen annuel du kWh hors taxes, hors TURPE et hors abonnement) pour tous les mois de l'année 2023.

- Exemple 3 : vous êtes une "PME", ou assimilable à une PME, non éligible aux conditions spécifiques. Votre prix moyen 2023 est de 40 c€/kWh, vous bénéficiez d'une diminution de prix égale à $50\% \times (40 - 18) = 11$ c€/kWh.

Votre prix moyen 2023 après l'effet de l'amortisseur est égal à 29 c€/kWh. Si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), alors vos prix après effet de l'amortisseur électricité restent différenciés par postes horosaisonniers.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Le gouvernement a mis en ligne un simulateur afin d'estimer le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur électricité.

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

¹ Un centime d'euro par kWh est égal à dix euros par MWh. Exemple de conversion : 28 c€/kWh = 280 €/MWh.

² Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horosaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horosaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen.

³ La diminution de prix correspondante ne pourra pas excéder 150 centimes d'euro par kWh (soit 1500 €/MWh).



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 60101
33070 BORDEAUX CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-sud-ouest-11@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 786

Service 0,05 €/min
+ prix appel

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 010 211

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX06100277201751-07RSD001

GIMBRE

2 RTE DE JEAN REDON

33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC

Facture du 02/03/2023 n° 10167790835



Electricité

Montant Hors TVA 27 488,76 €

Montant TVA (payée sur les débits) 5 497,75 €

Facture TTC

32 986,51 €

Montant total à payer (TTC)

32 986,51 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **1952801615**
Compte commercial : 2020006151987

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Garanti

Nom du client

ETABLISSEMENT GIMBRE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30001610920436
2 rte Jean Redon
33490 ST PIERRE D'AURILLAC
Code site : ETAB GIMBRE

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

32 986,51 €

à partir du :

17/03/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08422516000 XX



ETABLISSEMENT GIMBRE

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 02/03/2023 n° 10167790835

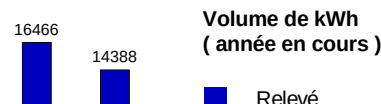
Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 2010006556245
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2023

Données Point de Livraison

2 rte Jean Redon 33490 ST PIERRE D AURILLAC
Réf Acheminement Electricité : 30001610920436
Code site : ETAB GIMBRE

Evolution de la consommation facturée en kWh



Fev 22 Mar 22 Avr 22 Mai 22 Juin 22 Juil 22 Aou 22 Sept 22 Oct 22 Nov 22 Dec 22 Jan 23 Fev 23

Total EDF Electricité		25 489,58 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	170,01 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/01/2023 au 31/03/2023	56,67 €/mois	170,01 € 20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 30 854 kWh Prix unitaire HT	25 319,57 € Taux de TVA
Electricité Pointe	du 01/01/2023 au 28/02/2023	7 667 kWh 142,483 c€/kWh	10 924,17 € 20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 28/02/2023	21 600 kWh 104,757 c€/kWh	22 627,51 € 20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 28/02/2023	1 587 kWh 52,947 c€/kWh	840,27 € 20,00 %
Amortisseur Electricité Pointe	du 01/01/2023 au 28/02/2023	7 667 kWh -37,232 c€/kWh	-2 854,58 € 20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 28/02/2023	21 600 kWh -27,743 c€/kWh	-5 992,49 € 20,00 %
Amortisseur Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 28/02/2023	1 587 kWh -14,197 c€/kWh	-225,31 € 20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		1 859,76 € HT	
	Quantité	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 01/01/2023 au 30/01/2023		-30,97 € 20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 01/02/2023 au 02/03/2023		-30,97 € 20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/01/2023 au 31/01/2023	31.000 c.j	103.23 c€/c.j 32,00 € 20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/02/2023 au 28/02/2023	28.000 c.j	103.23 c€/c.j 28,91 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/01/2023 au 30/01/2023	30.000 c.j	103.23 c€/c.j 30,97 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/02/2023 au 02/03/2023	30.000 c.j	103.23 c€/c.j 30,97 € 20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/03/2023 au 30/03/2023	30.000 c.j	103.23 c€/c.j 30,97 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/01/2023 au 30/01/2023		-26,24 € 20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/02/2023 au 02/03/2023		-26,24 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/01/2023 au 31/01/2023	31.000 p.j	87.45 c€/p.j 27,11 € 20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/02/2023 au 28/02/2023	28.000 p.j	87.45 c€/p.j 24,49 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/01/2023 au 30/01/2023	30.000 p.j	87.45 c€/p.j 26,24 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/02/2023 au 02/03/2023	30.000 p.j	87.45 c€/p.j 26,24 € 20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/03/2023 au 30/03/2023	30.000 p.j	87.45 c€/p.j 26,24 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/01/2023 au 30/01/2023	PS pondérée : 130 kW	-77,45 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/02/2023 au 02/03/2023	PS pondérée : 130 kW	-77,45 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/01/2023 au 31/01/2023	4030.000 kW	1.99 c€/kW 80,04 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/02/2023 au 28/02/2023	3640.000 kW	1.99 c€/kW 72,29 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/01/2023 au 30/01/2023	3900.000 kW	1.99 c€/kW 77,45 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/02/2023 au 02/03/2023	3900.000 kW	1.99 c€/kW 77,45 € 20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/03/2023 au 30/03/2023	3900.000 kW	1.99 c€/kW 77,45 € 20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 01/01/2023 au 31/01/2023	4088.000 kWh	4.42 c€/kWh 180,69 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	11592.000 kWh	3.52 c€/kWh 408,04 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	786.000 kWh	2.26 c€/kWh 17,76 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0.000 kWh	1.35 c€/kWh 0,00 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0.000 kWh	0.84 c€/kWh 0,00 € 20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 01/02/2023 au 28/02/2023	3579.000 kWh	4.42 c€/kWh 158,19 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	10008.000 kWh	3.52 c€/kWh 352,28 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	801.000 kWh	2.26 c€/kWh 18,10 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.000 kWh	1.35 c€/kWh 0,00 € 20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.000 kWh	0.84 c€/kWh 0,00 € 20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 01/01/2023 au 31/01/2023	1.240 kW	725.00 c€/kW 8,99 € 20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	1.920 kW	711.00 c€/kW 13,65 € 20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0.000 kW	691.00 c€/kW 0,00 € 20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Eté	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0.000 kW	682.00 c€/kW 0,00 € 20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Eté	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0.000 kW	637.00 c€/kW 0,00 € 20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.480 kW	725.00 c€/kW 3,48 € 20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.600 kW	711.00 c€/kW 4,27 € 20,00 %



ETABLISSEMENT GIMBRE

Détail de votre facture du 02/03/2023 n° 10167790835

Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 2010006556245
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2023

Données Point de Livraison

2 rte Jean Redon 33490 ST PIERRE D AURILLAC
Réf Acheminement Electricité : 30001610920436
Code site : ETAB GIMBRE

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.000 kW	691.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Été	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.000 kW	682.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Été	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0.000 kW	637.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Tangente Phi : 0.864	du 01/01/2023 au 31/01/2023				
Composante réactive facturée	du 01/01/2023 au 31/01/2023	7275 kVAh	2.07 c€/kVAh	150,59 €	20,00 %
Éléments de calcul, pour information	15680 kWh (6h-22h)	13547kVAh (6h-22h)	6272 kVAh en franchise		
Tangente Phi : 0.913	du 01/02/2023 au 28/02/2023				
Composante réactive facturée	du 01/02/2023 au 28/02/2023	6967 kVAh	2.07 c€/kVAh	144,22 €	20,00 %
Éléments de calcul, pour information	13587 kWh (6h-22h)	12402kVAh (6h-22h)	5435 kVAh en franchise		

Services

0,00 € HT

		Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)

139,42 €

Hors TVA

	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/01/2023 au 31/01/2023	16 466 kWh	0,27100 c€/kWh	44,62 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2023 au 28/02/2023	14 388 kWh	0,05000 c€/kWh	7,19 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/01/2023 au 01/03/2023	399,50	21,93 %	87,61 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site

27 488,76 €

Hors TVA

TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

Assiette

5 497,75 €

TVA à 20,00%

27 488,76 €

5 497,75 €

Total TTC pour ce site

32 986,51 €

TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031336179324 Type de compteur : PME-PMI
Pertes Fer : 0,750 W Pertes Joule : 1,020
Acheminement : Tarif HTA5 à Pointe Fixe Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 130

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures de pointe 130
Opérateur Heures pleines hiver 130
Opérateur Heures creuses hiver 130
Opérateur Heures pleines été 130
Opérateur Heures creuses été 130

Index (relevés / estimés)

index de début

index de fin

Pointe	76026 le 01/01/2023	80114 le 31/01/2023
Heures Pleines Hiver	398496 le 01/01/2023	410088 le 31/01/2023
Heures Creuses Hiver	36219 le 01/01/2023	37005 le 31/01/2023
Heures Pleines Été	621800 le 01/01/2023	621800 le 31/01/2023
Heures Creuses Été	38222 le 01/01/2023	38222 le 31/01/2023
Pointe	80114 le 01/02/2023	83693 le 28/02/2023
Heures Pleines Hiver	410088 le 01/02/2023	420096 le 28/02/2023
Heures Creuses Hiver	37005 le 01/02/2023	37806 le 28/02/2023
Heures Pleines Été	621800 le 01/02/2023	621800 le 28/02/2023
Heures Creuses Été	38222 le 01/02/2023	38222 le 28/02/2023

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 01/01/2023 au 31/01/2023 : Pointe	150
du 01/01/2023 au 31/01/2023 : Heures Pleines Hiver	155
du 01/01/2023 au 31/01/2023 : Heures Creuses Hiver	9
du 01/01/2023 au 31/01/2023 : Heures Pleines Été	0
du 01/01/2023 au 31/01/2023 : Heures Creuses Été	0
du 01/02/2023 au 28/02/2023 : Pointe	137
du 01/02/2023 au 28/02/2023 : Heures Pleines Hiver	139
du 01/02/2023 au 28/02/2023 : Heures Creuses Hiver	10
du 01/02/2023 au 28/02/2023 : Heures Pleines Été	0
du 01/02/2023 au 28/02/2023 : Heures Creuses Été	0



Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Vos prix facturés pour les consommations à compter du 1er janvier 2023 incluent une mise à jour du coût de la capacité, calculée sur le résultat des enchères. Retrouvez le résultat des enchères directement sur le site internet d'EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr